

2017

Rapport d'activité

PLACEMENT FAMILIAL SPÉCIALISÉ

19 rue Thiers
84000 AVIGNON

☎ 04 90 80 64 50 ☎ 04 90 80 64 69
✉ pfs@advsea84.asso.fr

SIEGE SOCIAL

Président : Aimé Montal • Directrice Générale : Lara Mazelier

Tél. : 04 90 80 63 80 - Fax : 04 90 80 63 84 - Courriel : siege@advsea84.asso.fr

Siège Social - 12bis, bd Saint-Ruf - 84000 AVIGNON - www.advsea84.fr



Pôle Soutien Familial

SOMMAIRE

PARTIE I ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	3
I. ORGANISME GESTIONNAIRE	3
II. PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT OU DU SERVICE	4
III. ÉLÉMENTS DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE	5
IV. POPULATION(S) ET ACTIVITÉS	6
IV.1. ÉVOLUTION DES CARACTÉRISTIQUES DES USAGERS ET/ OU MESURES (STATISTIQUES : CAMEMBERTS, TABLEAUX, HISTOGRAMMES...)	7
PARTIE II ANALYSE DU RÉSULTAT	12
I. HISTORIQUE DE L'ÉVOLUTION DES CHARGES DU GROUPE I	12
II. CHARGES DE PERSONNEL	13
II.1. CHARGES DE PERSONNEL SALARIÉ	13
II.2. BILAN DES PROMOTIONS, AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES OU CATÉGORIELLES	14
II.3. AUTRES CHARGES RELATIVES AU GROUPE II	14
III. HISTORIQUE DE L'ÉVOLUTION DES CHARGES DU GROUPE III	15
IV. PRODUITS DE LA TARIFICATION	16
V. PRODUITS AUTRES QUE CEUX DE LA TARIFICATION	16
VI. INVESTISSEMENTS	17
PARTIE III SYNTHÈSE DU RÉSULTAT	18
I. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE N	18
II. PROPOSITION DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE N	19

Partie I

Éléments de contexte

I. ORGANISME GESTIONNAIRE

Nom	ADVSEA Siège Social		
Adresse	12bis bd Saint-Ruf – 84000 AVIGNON		
Tél.	04 90 80 63 80	Fax	04 90 80 63 84
E-mail	siege@advsea84.asso.fr		
Président du Conseil d'Administration	Aimé MONTAL		
Personne ayant qualité pour représenter l'établissement ou le service	Lara MAZELIER, Directrice générale		
Autres services et établissements habilités et gérés par l'organisme gestionnaire	Services : Accompagnement Éducatif en Milieu Ouvert (AEMO) Accompagnement Éducatif à la Gestion des Prestations Sociales (SAEGPS) Placement Familial Spécialisé (PFS) Prévention Spécialisée Territorialisée (SPST) Investigation Éducative (SIE) Service d'accueil de protection de soutien et d'accompagnement à domicile (SAPSAD)	Établissements : MECS la Verdière MECS le Moulin du Vaisseau Foyer les Sources	

II. PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT OU DU SERVICE

NOM	Placement familial spécialisé	Date de création	18 juin 1936, habilité le 18 juillet 1961
------------	--------------------------------------	-------------------------	---

Histoire

Création en 1936, l'un des premiers services du Comité de Protection de l'enfance qui deviendra en 1963 Association départementale de la Sauvegarde de l'Enfance. Ce service sera habilité dans un premier temps pour accueillir des garçons (en date du 18 juillet 1961) puis pour les filles (11 mars 1963). Ce service est habilité justice (ordonnance de 45 et art 375 du Code Civil) et ne travaille que sur mandat judiciaire. À partir de 1974, le service exerce sur mandat du Juge des Enfants des mesures de protection judiciaire auprès de jeunes adultes. Le décret du 18 février 1975 fixe les modalités de mise en œuvre de cette action.

En 1981, le service souhaite se restructurer et sollicite une extension d'habilitation pour créer un service « d'adaptation progressive en milieu naturel » suite d'une part, au constat de la nécessité de pouvoir accompagner pendant quelques temps les retours des jeunes dans leur milieu naturel afin de faciliter au mieux leur réadaptation et leur réinsertion et d'autre part, à la demande des juges des Enfants qui s'appuient référence à la circulaire n°81 du 23.01.81 (Cette demande n'a eu aucune suite par les organismes de tutelle).

En 1991, le service de placement demande le renouvellement de son habilitation avec modification, nouveau projet de service et changement de nom : Service de Placement Spécialisé suite à la demande depuis 3 ans des magistrats.

En octobre 2007, sous l'effet conjugué d'une baisse d'activité du service, des nouvelles orientations de la PJJ (désengagement programmé dans la prise en charge des jeunes majeurs circulaire du 21 mars 2005, cahier des charges du 15 octobre) et d'une décision du Conseil général d'assurer l'ensemble des mesures de placement familial en protection de l'enfance.

Un premier arrêté conjoint 07 et 28 septembre 2008 autorise à compter du 1^{er} janvier 2009 sa restructuration. Un deuxième arrêté en date du 04.03.09 a annulé cette décision. Ce nouvel arrêté prévoit que ce service retrouve son organisation initiale ; seule la création du SAPSAD à Carpentras pour 15 places est maintenue.

En 2017, une démarche projet de service engagée depuis 2015 se poursuit et s'inscrit dans une articulation avec les services départementaux, une recherche de complémentarité s'impose. Il s'agit de repositionner le service d'Accueil familial associatif à travers un nouveau projet de service comme un acteur essentiel dans le dispositif de protection de l'enfance du département. Le 30 juin 2017, l'ADVSEA sollicite une modification de son autorisation.

Ce service accueillait à sa création 35 enfants pour parvenir à 426 en 1976.

Caractéristiques et évolution passée, présente, future

À la création du service et durant des années, l'institution inscrite dans la protection de l'enfance orientait ses pratiques autour de la séparation de l'enfant et de sa famille et de l'accompagnement de l'enfant dans sa famille d'accueil.

L'évolution des structures familiales et du droit de la famille ont peu à peu amené le service à questionner ces modes de prise en charge dans le cadre de la protection de l'enfance fondé sur la séparation de l'enfant et de sa famille.

Aujourd'hui, la loi 2002-2 et 2007 nous ont permis de formaliser de nouveaux outils afin de mieux évaluer les situations familiales. Elles induisent donc de nouvelles pratiques chez les professionnels, à savoir :

le soutien à la parentalité, l'association des parents au projet de l'enfant, l'implication de la famille dans les ressources du territoire, la professionnalisation des Assistants familiaux.

Il est impératif que le service de placement familial continue de s'inscrire dans des pratiques innovantes, de mutualisation et d'adaptation, afin de répondre au projet singulier de l'enfant et de sa famille dans son environnement familial.

III. ÉLÉMENTS DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE

Formalisation, mise en œuvre et/ou actualisation du projet d'établissement ou de service

Nous sommes dans une phase d'élaboration de notre prochain projet de service, certains axes sont actuellement déclinés.

Nous avions déjà acté certaines évolutions, notamment avec la mise en place d'une fonction de coordinatrice qui nous amène à assurer :

- Une meilleure continuité et permanence éducative
- Une meilleure articulation et répartition entre les différentes modalités prises en compte
- Une plus grande relation avec l'environnement.
- Une approche plus diversifiée dans nos modalités d'accompagnement, qui vise à sortir d'un rapport trop exclusif entre le référent et le mineur

Liste des grandes lignes directrices du projet formalisé

Les principes généraux :

Le principe d'une offre modulable, sécurisée et personnalisée

Le principe d'une plus grande ouverture et articulation avec des différentes modalités d'accueil proposées

Le principe d'une meilleure implication parentale à la dynamique d'accueil

Le principe de l'accueil réactif

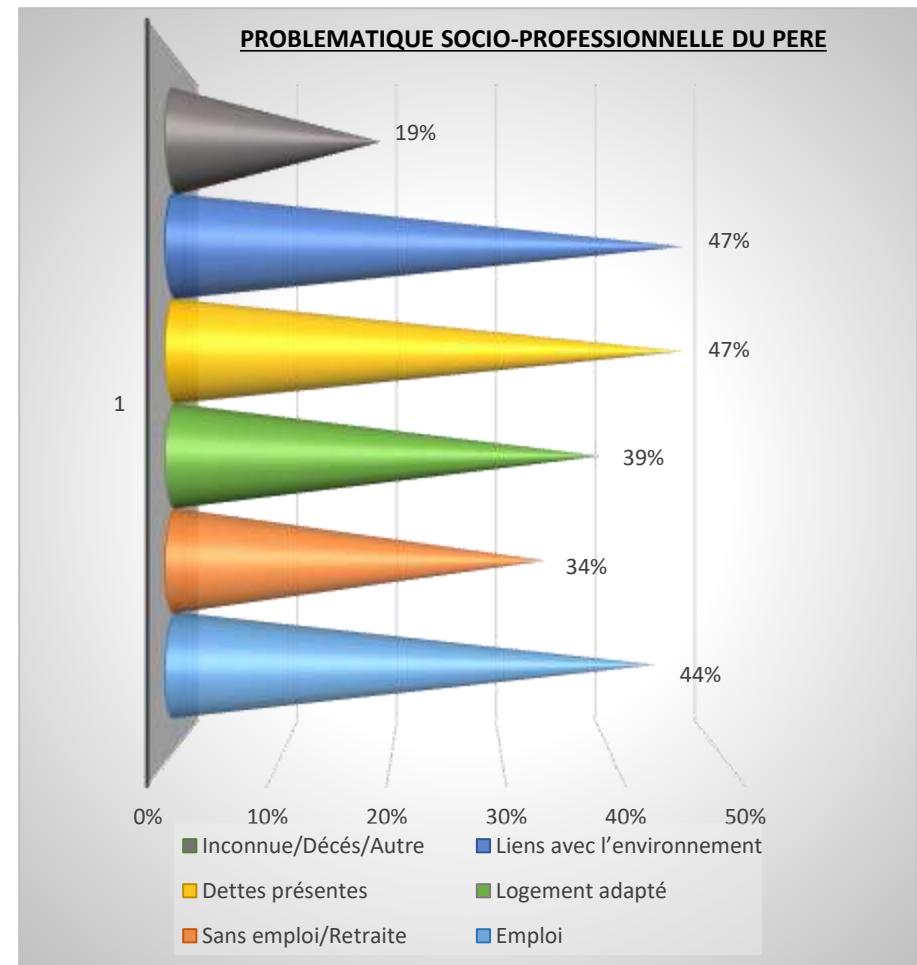
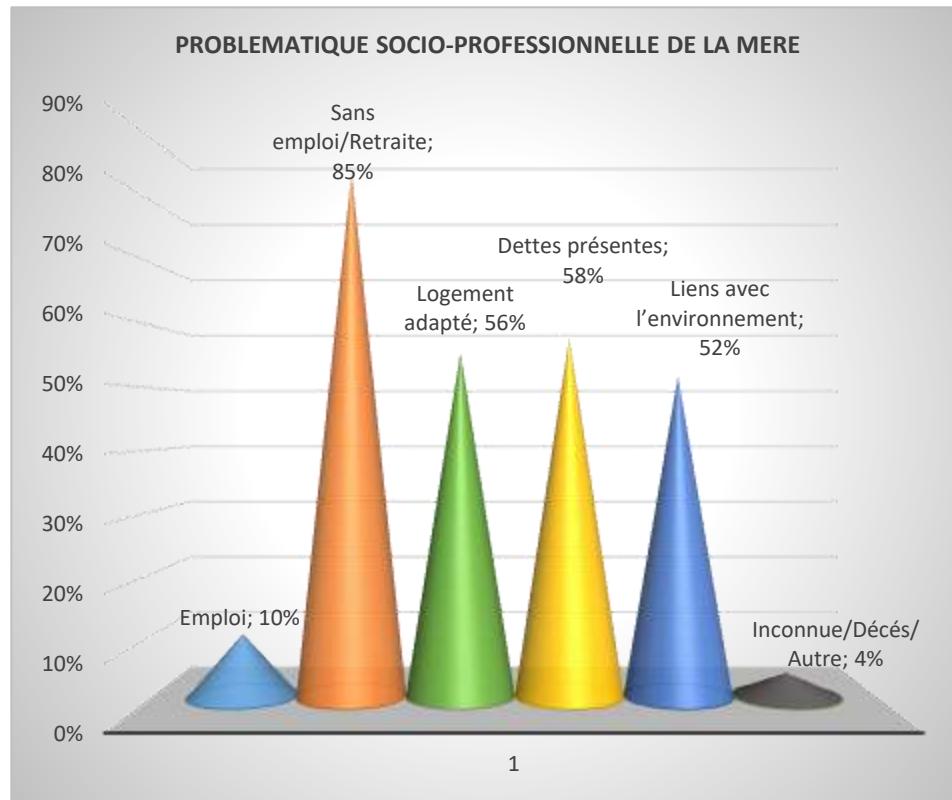
Le principe de l'accueil inconditionnel

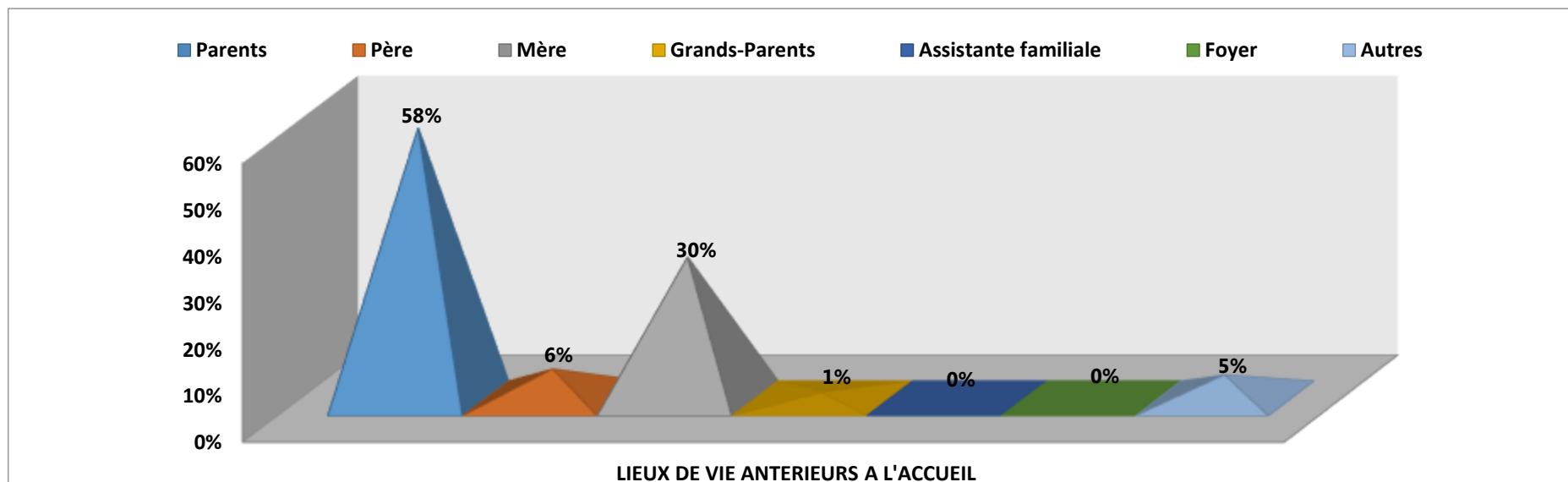
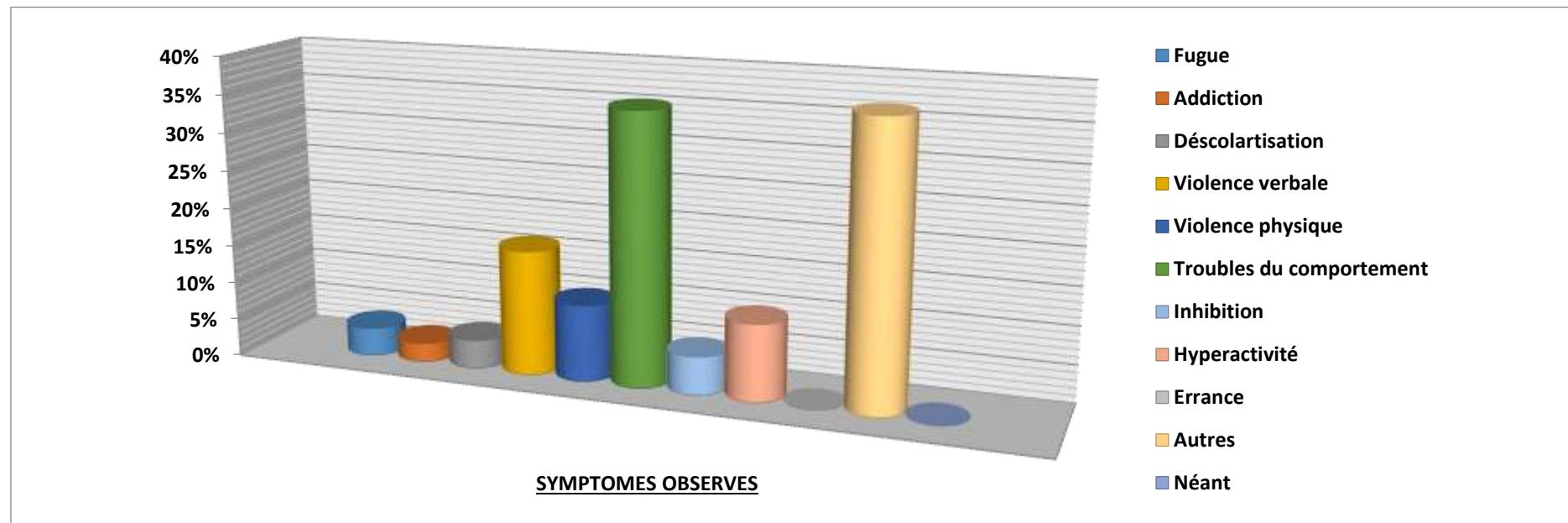
La mise en place d'accueil de jour pour agir sur une redynamisation scolaire, sociale et familiale.

IV. POPULATION(S) ET ACTIVITÉS

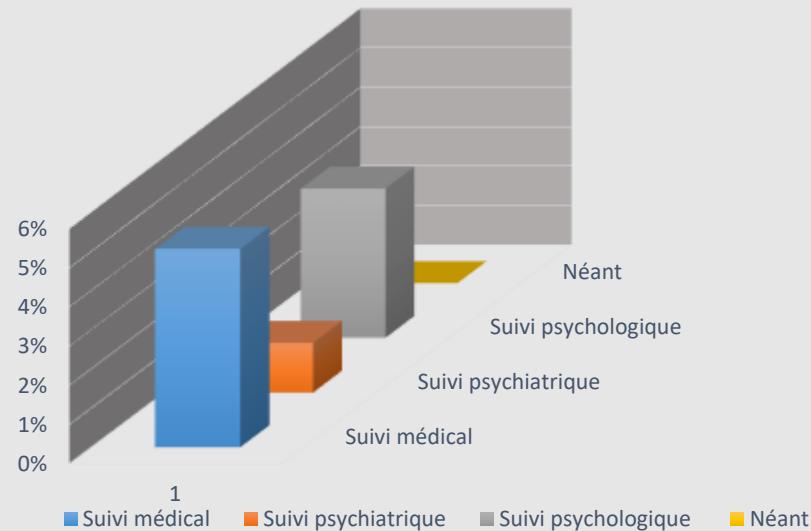
Autorisation	Date	03.01.2017	Capacité		Type				
			autorisée	63 places + 2					
Habilitation PJJ/ASE	Date	31.12.2015	installée	63 places + 2	ASE pour 2 places JM				
			financée	63 places + 2	PJJ/ASE 2 JM				
Population									
Caractéristiques	<p>On observe des modèles familiaux toujours instables avec des trajectoires incertaines. La mère représente toujours le modèle central, avec une fonction essentielle. Le père se trouve d'une manière constante en retrait.</p> <p>Le contexte familial laisse apparaître une accentuation des tendances repérées les années précédentes concernant une évolution positive de la famille recomposée. En ce qui concerne la problématique socio-professionnelle des parents, nous constatons un taux très important d'inactivité (85%) chez la mère, alors qu'il n'est que de 34 % chez le père. Autres éléments significatifs, des familles qui sont de plus en plus confrontées à une réelle précarité sociale et financière avec un taux d'endettement significatif et des faibles liens avec l'environnement.</p>								
Évolutions	<p>La pyramide des âges évolue avec un renforcement au centre au détriment des extrémités. La fourchette entre 36 mois – 13 ans est majoritaire à 67 %</p> <p>L'orientation des enfants se réalise majoritairement vers le milieu familial 56% contre 37% d'orientation vers un placement. La durée de placement moyen tend à diminuer sensiblement : 3 ans et 9 mois.</p>								
Problématiques spécifiques	<p>L'ensemble des suivis médicaux et psychologiques, en particulier de la mère, sont en augmentation.</p> <p>On peut constater une accentuation des pressions sur la mère, qui cumule un ensemble de difficultés matérielles, économiques et sociales avec l'expression réelle d'une détresse qui s'exprime par les nombreux étayages de soins mis en place.</p> <p>Au niveau de la situation des mineurs, une grande majorité d'enfants est concernée par des suivis psychiatriques ou psychologiques et fait l'objet à 39% d'une saisine de la MDPH.</p>								
File active	65 prises en charge								
Durée moyenne de séjour ou de Prise en Charge	3 ans et 9 mois								

IV.1. ÉVOLUTION DES CARACTÉRISTIQUES DES USAGERS ET/ OU MESURES (STATISTIQUES : CAMEMBERTS, TABLEAUX, HISTOGRAMMES...)

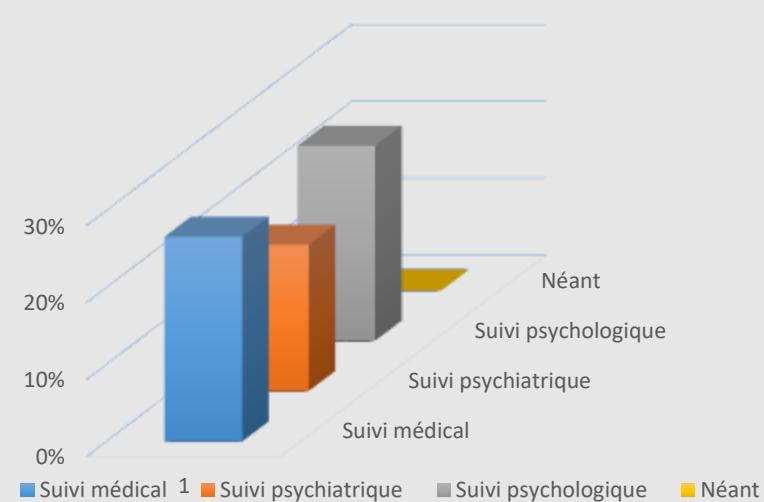




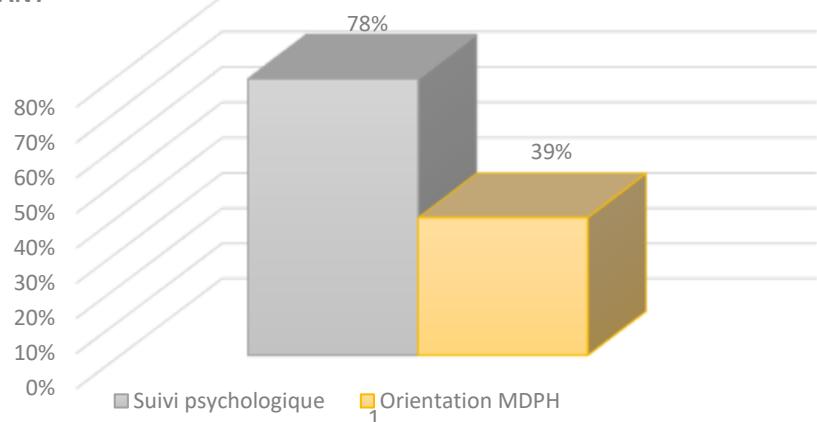
Accompagnement médical et psychologique du père



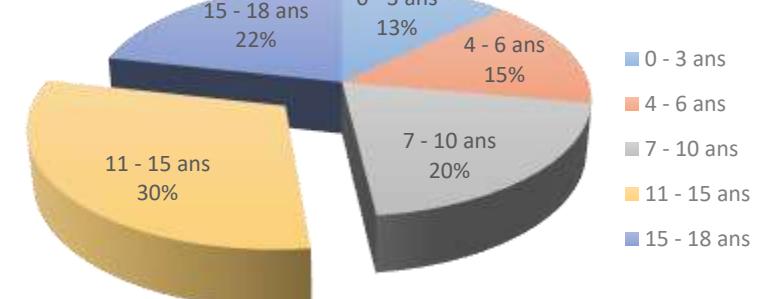
Accompagnement médical et psychologique de la mère



SUIVI DE L'ENFANT

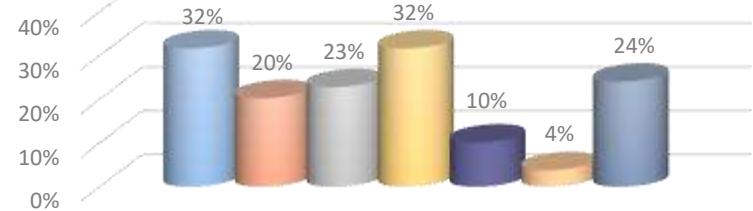


AGE DES MINEURS

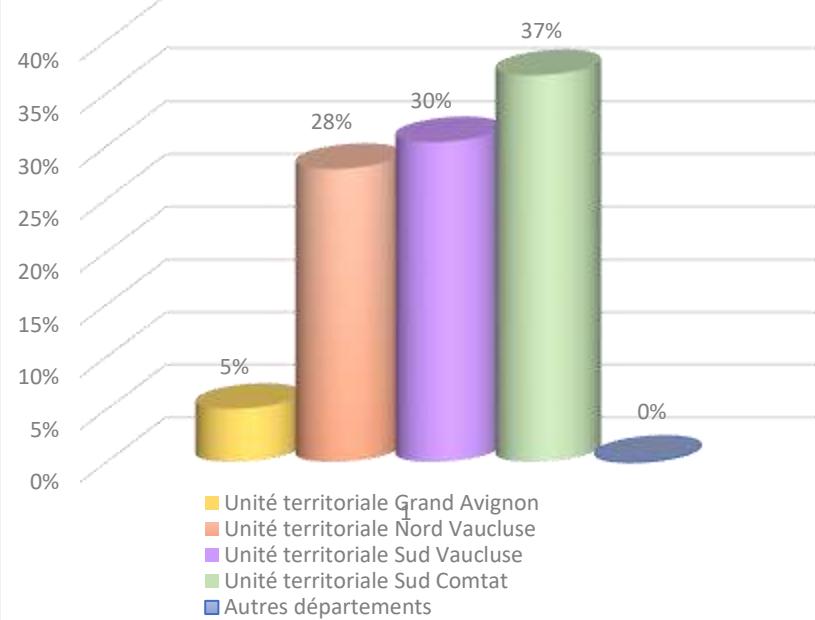


CONTEXTE FAMILIAL

- Couple avec vie commune
- Famille mono-parentale
- Famille recomposée à partir du père
- Famille recomposée à partir de la mère
- Absence chronique du père
- Absence chronique de la mère
- Parents séparés/divorcés/autres



ORIGINE GEOGRAPHIQUE



ACTIVITÉ	N-3	N-2	N-1	N
Capacité autorisée (jeunes)	63	63	63	65
Nombre de journées d'ouverture	365	365	365	365
Nombre réalisé de journées	22 995	22 995	22 995	23 725
Taux d'occupation arrêté en %	100	100	100	97
Nombre arrêté de journées	22 995	22 995	22 995	23 013
Nombre réel de journées	23 721	23 971	24 976	24 008
Taux d'occupation réel en %	103.16	104.24	108.62	101.12
Écart Retenu/Réel	726	976	1 981	984

Analyse et commentaires relatifs au nombre de journées (ou autre unité de prise en charge) réalisées

Au terme de l'exercice 2017, le nombre de journées réalisées se conforme au nombre de journées autorisées et financées.

Explication d'une éventuelle sur ou sous-activité

Le service a réussi à réguler sa suractivité à la fin du premier trimestre.

Une extension provisoire de deux places supplémentaires a toutefois été accordée en septembre 2017 suite à une sollicitation de l'ASE pour opérer un regroupement de fratrie.

Analyse de l'évolution par rapport aux années précédentes

Un travail a été effectué au gré des levées de placement pour atteindre l'activité autorisée.

Détail par modalités d'accueil / de prise en charge

Partie II

Analyse du résultat

I. HISTORIQUE DE L'ÉVOLUTION DES CHARGES DU GROUPE I

	RÉEL N-2 (éventuellement)	RÉEL N-1	RÉEL N	Évolution Réel N-1 / Réel N-2 (éventuellement)		Évolution Réel N / Réel N-1	
				en €	en %	en €	en %
GROUPE 1	571 357,44	586 923,53	585 713,67	15 566,09	2,72	-1 209,86	0,21

ANALYSE DU NIVEAU DES CHARGES DE GROUPE I

	EXÉCUTOIRE N	VIREMENTS, DÉCISIONS MODIFICATIVES	RÉEL N	Écart RÉEL N/EXÉCUTOIRE N	
				en €	en %
GROUPE 1	544 736,64		585 713,67	40 977,03	7,52

Écarts au regard :

- d'évènements non prévisibles
 - d'augmentation des charges (ex : fioul, chauffage, carburants, déplacements...)
 - Le constat pour l'année 2017 est à l'identique de l'année 2016 concernant les frais de déplacement ; il convient donc d'envisager une mesure corrective au niveau de l'allocation des moyens.
- Pour mémoire, le montant de la ligne déplacements est généré par :
- des visites médiatisées en nombre
 - des accueils de mineurs avec troubles et non réalisation des orientations notifiées de la MDPH qui demandent un soutien à domicile avec prise en charge extérieure
 - des suivis psychologiques et spécialisés
 - le type de véhicules utilisés par les assistants familiaux (chevaux fiscaux élevés)
 - de l'activité du service
 - de normes d'hygiène, de sécurité, d'exigences de qualité de vie ou de prise en charge
 - d'une adaptation au regard de l'actualisation ou de la formalisation du projet d'établissement ou de service, d'évolution des besoins de prises en charge individuelles
 - autres explications
 - recettes en atténuation, compensant des dépassements de charges (remboursements par les usagers, repas facturés aux invités,...)

II. CHARGES DE PERSONNEL

II.1. CHARGES DE PERSONNEL SALARIÉ

Convention collective ou accord d'entreprise appliquée	CCN 15/03/1966	Adhésion à un syndicat d'employeurs	NEXEM		
Évolutions significatives de la convention collective appliquée	valeur de point retenue au Budget Exécutoire	3,76			
	valeur moyenne du point année concernée	3,76			
	écart en valeurs absolue et relative				
Grandes lignes de l'organigramme de la structure, à justifier					
Modifications		Créations			
Évolution des charges et des aides, abattements sur salaires et charges sociales					
CITS					
Montant global et détaillé des salaires - dont mesures nouvelles (Annexe 5.3.2)	385 366 (hors AF)				
Nombre de points d'indice de base (Annexe 5.3.7)	99 817 (hors AF)				
Écart entre le montant de la charge de personnel (groupe II) réalisé et celui avancé :	- au Budget Exécutoire N	-86 237,42			
	- au Budget Prévisionnel N	-86 237,42			
	- au réel N-1	-123 971,89			
Commentaires :					
Le différentiel provient des assistants familiaux essentiellement généré par la difficulté d'embaucher dans cette catégorie de personnels, faute de candidat					

Montant de la charge nette de personnel - (Annexe 5.3.7)	2 361 179,98
Commentaires :	
<ul style="list-style-type: none"> - L'augmentation constante des soins psychologiques et paramédicaux pour se substituer à la saturation des services publics devient une réalité. - Un nombre moins conséquent d'assistants familiaux a suivi la formation 240 heures, cela nous amène à une différence significative entre le prévisionnel et le réalisé. - 2 assistants familiaux seulement ont bénéficié de la formation de 60 heures. 	
Éléments ou incidences de la politique de management salarial menée sur l'exercice (et/ou sur les exercices précédents qui impactent cet exercice)	
<ul style="list-style-type: none"> - Remplacement systématique pour l'ensemble des professionnels dont la durée d'arrêt est supérieur à 15 jours - Mise en place de relais pour les assistants familiaux dont les mineurs accueillis ne bénéficient pas de droit de visite chez les parents 	

II.2. BILAN DES PROMOTIONS, AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES OU CATÉGORIELLES

Bilan des promotions, augmentations individuelles ou catégorielles sur N-2, N-1 et N des salaires
<ul style="list-style-type: none"> - Le bilan est conforme aux propositions validées au BP 2017.
Départs à la retraite et remplacement (incidence budgétaire), absentéisme...
<ul style="list-style-type: none"> - Remplacement de la secrétaire de direction sur l'année 2017 dans le cadre d'un arrêt maladie - un congé parental - un congé maternité.

II.3. AUTRES CHARGES RELATIVES AU GROUPE II

Détail des honoraires
<ul style="list-style-type: none"> - Honoraires liés à l'organisation des ateliers analyse des pratiques - Honoraires liés à l'engagement d'une psychologue pour encadrer l'activité de référent des Assistants Familiaux
Analyse et explicitations de tout écart significatif entre le montant réalisé et celui avancé au Budget Exécutoire N, au Budget Prévisionnel N et au réel N-1.
Néant

III. HISTORIQUE DE L'ÉVOLUTION DES CHARGES DU GROUPE III

	RÉEL N-2 (éventuellement)	RÉEL N-1	RÉEL N	Évolution Réel N-1 / Réel N-2 (éventuellement)		Évolution Réel N / Réel N-1	
				en €	en %	en €	en %
GROUPE 3	184 312,18	170 497,05	278 541,32	-13 815,13	-7,49	108 044,27	63,37

ANALYSE DU NIVEAU DES CHARGES DE GROUPE III

	EXÉCUTOIRE N	VIREMENTS, DÉCISIONS MODIFICATIVES	RÉEL N	Écart RÉEL N/EXÉCUTOIRE N	
				en €	en %
GROUPE 3	308 024,53		278 541,32	-29 483,21	-9,57

Écarts au regard :

- d'évènements non prévisibles

Frais de colloques destinés aux journées de l'ANPF peu utilisés compte tenu de l'éloignement géographique important (NANCY)

- d'augmentation des charges

En perspective du déménagement sur la Verdière, certains entretiens non conséquents ne sont plus réalisés

- de normes d'hygiène, de sécurité, d'exigences de qualité de vie ou de prise en charge

Néant

- d'une adaptation au regard de l'actualisation ou de la formalisation du projet d'établissement ou de service, d'évolution des besoins de prises en charge individuelles

Néant

- autres explications

Une provision pour rappel de la valeur de point a été dotée à hauteur de 3 588,39 €

- recettes en atténuation, compensant des dépassements de charges (remboursements par les usagers, repas facturés aux invités...)

Néant

IV. PRODUITS DE LA TARIFICATION

Écart entre le tarif proposé au Budget Prévisionnel et celui arrêté par l'autorité de tarification – Explications
Néant
Si demande de décision modificative : grandes caractéristiques et résultats in fine - (Idem s'agissant d'un éventuel recours contentieux)
Néant

V. PRODUITS AUTRES QUE CEUX DE LA TARIFICATION

Origine de ces recettes et leur montant réel.
Néant
Étude du montant au regard de l'exécutoire N et du réel N-1
Néant

VI. INVESTISSEMENTS

Écarts entre les investissements prévus et autorisés et ceux réalisés
Néant
Écarts entre le plan de financement prévu et autorisé et celui réalisé
Néant
Commentaire de l'annexe 4.1 : Plan de financement : opérations d'investissements réalisées dans l'année
Néant
Mise en évidence de la nécessité des investissements réalisés, non prévus au budget, à la continuité de la prise en charge, à la sécurité des personnes accueillies...
Néant
Événements qui ont obligé le gestionnaire à s'écartier du plan d'investissement annuel prévu
Néant
Degrés de priorités
Néant
Incidences sur les années restantes du PPI
Néant

Partie III

Synthèse du Résultat

I. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE N

Total classe 6	3 271 517,12
Total classe 7	3 376 557,95
Résultat comptable	105 040,93
Résultat antérieur incorporé	116 000,00
Reprise sur le compte 10687	
Dotations et reprise sur les comptes 116	-5 247,96
Résultat à affecter	215 792,87

Résultats issus du	Montant total du résultat	Montant déjà incorporé aux BP précédents	Montant proposé (ou accepté) en affectation au				
			BP N	BP N+1	BP N+2	BP N+3	Vérification
CA N-4	97 385,11	97 385,11					0
CA N-3	180 107,48	64 107,48	116 000				0
CA N-2	128 994,83						128 994,83
CA N-1							
TOTAL							

II. PROPOSITION DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE N

Réserves	10682	Excédents affectés à l'investissement	200 000,00 €
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	€
	10686	Excédents affectés en réserve de compensation des déficits	€
	10687	Excédents affectés en réserve de compensation des charges d'amortissement ⁶	€
Report à nouveau (RAN)	11510	+ Excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation	15 792,87 €
	11511	+ Excédents affectés au financement des mesures d'exploitation	€
	11519	- Déficit affecté à la majoration des charges d'exploitation	€

Commentaires d'affectation

Il est proposé une affectation sur l'investissement, compte tenu du projet Verdière à hauteur de 200 000 €.

Avignon, le 18 avril 2018

le 18 avril 2018,

Alain CHARLES

Directeur

Lara MAZELIER

Directrice générale

[Haut du document](#)